



Achat maison + 10 ans sans conformité

Par JB77

Bonjour,

Je suis sur le point d'acquérir une maison achevée en 2004 dont la conformité n'a jamais été demandé. Il semblerait qu'il n'y ait pas de risques particuliers au delà de 10 ans mais je me pose quand même la question de ce qu'il en est si jamais nous souhaitons faire des travaux d'agrandissement par exemple.

Est-ce qu'il nous sera impossible de le faire sans la conformité d'origine, devons nous régulariser la situation avant tout travaux ou cela sera t-il bien prescrit ?

Quels peuvent être les autres soucis éventuels à considérer ?

D'avance merci pour votre aide, nous l'apprenons tout juste ce jour (projet reçu la veille au soir de la signature...)